

NOTE DE SERVICE

DESTINATAIRES : Les 47 gestionnaires de services – directeurs et directrices des services aux personnes sans abri

EXPÉDITEUR : Joshua Paul, sous-ministre adjoint, Division du logement

DATE : Mardi 15 juin 2021

OBJET : **Exigences liées au dénombrement des personnes sans abri en 2021**

Chers collègues gestionnaires de services,

Je vous écris pour confirmer que les exigences provinciales liées au dénombrement des personnes sans abri en 2021 demeurent inchangées.

Emploi et développement social Canada a récemment communiqué avec les collectivités désignées dans le cadre du programme Vers un chez-soi concernant la prolongation de l'échéancier fédéral aux fins du dénombrement des personnes sans abri jusqu'au printemps 2022. Certaines des collectivités désignées en vertu de ce programme sont aussi des gestionnaires de services de l'Ontario (gestionnaires des services municipaux regroupés et conseils d'administration de district des services sociaux).

J'aimerais profiter de cette occasion pour confirmer que les exigences et les dates limites provinciales établies dans la **Directive ministérielle sur le dénombrement des personnes sans abri** sont inchangées et continuent d'être en vigueur. En vertu de cette directive, les gestionnaires de services doivent effectuer un dénombrement ponctuel des personnes sans abri au plus tard le **15 décembre 2021** et remettre au ministère des données agrégées au plus tard le 31 décembre 2021. Le ministère fournira un modèle pour la présentation des données agrégées au cours de l'été.

Pour toute question au sujet de ces exigences et dates limites, veuillez communiquer avec le chef d'équipe de votre Bureau des services aux municipalités.

Je vous prie d'agréer mes sincères salutations,



Joshua Paul
Sous-ministre adjoint, Division du logement